OBJET

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS EASY II EUR Credit PAB Opportunities UCITS ETF, compartiment de BNP PARIBAS EASY II ICAV, classe d'actions : EUR Acc (IE000JBB8CR7)
Émetteur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS(« BNPP AM »), qui fait partie du groupe BNP Paribas S.A.
https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : Appelez le +33.1.44.45.85.65 pour plus d'informations
La Banque centrale d'Irlande est responsable de la supervision de BNPP AM en lien avec le présent Document d'informations clés.
Ce produit est agréé en Irlande conformément à la Directive OPCVM.
Date de production du DIC : 16/04/2026.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type :

Le produit est une classe d'actions du Compartiment « BNP PARIBAS EASY II EUR Credit PAB Opportunities UCITS ETF » (le « fonds ») qui fait partie de l'ICAV « BNP PARIBAS EASY II ICAV » (l'« ICAV »).

Durée :

Ce produit n'a pas de date d'échéance et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans les statuts de l'ICAV.

Objectifs :

Objectif de gestion
Générer une croissance du capital sur le long terme à partir d'un portefeuille géré de manière active composé de créances d'entreprise « Investment Grade » libellées en euros tout en conservant une stratégie de décarbonation conforme aux émissions de carbone de l'indice ICE BofA Euro Corporate Index Paris Aligned (Absolute Emissions) (l'Indice de référence).

Politique d'investissement
Le fonds est géré de manière active par rapport à l'Indice de référence. Pour atteindre son objectif d'investissement, le fonds investit au moins 90 % de son actif net dans des titres de créance à taux fixe et variable de qualité investment grade, libellés en EUR (notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou assortis d'une note équivalente selon Moody's ou Fitch ou, en l'absence de note, jugés être de qualité équivalente à ces notes par le Gestionnaire financier) émis par des sociétés composant l'Indice de référence, à l'exclusion des liquidités et quasi-liquidités. Par conséquent, le fonds peut investir dans des obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable. Bien que l'Indice de référence soit utilisé par le Gestionnaire financier pour déterminer l'univers d'investissement initial (l'Univers d'investissement initial), le Gestionnaire financier peut ne pas investir dans tous les titres composant l'Indice de référence. Il appliquera des filtres et d'autres exclusions et aura par ailleurs un pouvoir discrétionnaire général lors de la sélection des investissements du fonds pour s'assurer que leurs caractéristiques sont cohérentes avec ses convictions. L'Indice de référence applique des objectifs spécifiques et des filtres d'exclusion à son indice parent (ICE BofA Euro Corporate Index) afin de réduire les émissions de carbone de ses composantes de 50 % par rapport à l'indice parent, tout en suivant une trajectoire vers la neutralité carbone d'ici fin 2050 en présentant un taux annualisé de réduction de carbone d'au moins 7 %, en éliminant les émetteurs présentant certaines activités liées aux critères ESG et/ou au climat, et en appliquant des exclusions relatives aux activités liées aux énergies fossiles. En outre, l'intensité carbone de l'Indice de référence devra en permanence être inférieur d'au moins 50 % à celle de son indice parent. La mesure dans laquelle le fonds peut sélectionner des titres différents de ceux de l'Indice de référence est limitée du fait que ce dernier représente une grande partie de l'Univers d'investissement initial. Cet écart par rapport à l'Indice de référence devrait être limité. L'Indice de référence a le statut d'Indice de référence aligné sur l'Accord de Paris en vertu du Chapitre 3a du Titre III du Règlement UE 2016/1011 visant l'alignement progressif sur les objectifs de l'Accord de Paris.
Le fonds peut investir dans des obligations remboursables par anticipation. Le fonds peut également investir jusqu'à 25 % par rapport au niveau de l'Indice de référence dans des titres de créance subordonnés de qualité investment grade, y compris des obligations perpétuelles.
En cas de rétrogradation de leur note à un niveau inférieur à investment grade, le fonds pourra investir à hauteur de 10 % dans des titres de qualité inférieure à investment grade. Toutefois, le fonds n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si trois agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le Gestionnaire Financier considère comme correspondant à ces catégories. En cas d'abaissement de la note de crédit en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois. La sélection des titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres est également fondée sur d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.
Étant donné que les composantes de l'Indice de référence représentent une grande partie de l'Univers d'investissement initial, la mesure dans laquelle les composantes dans lesquelles le fonds prévoit d'investir peuvent s'écarter de celles de l'Indice de référence est limitée et, à cet égard, l'écart entre les composantes du fonds et celles de l'Indice de référence devrait être limité. Toutefois, le Gestionnaire financier appliquera son processus d'investissement à l'Univers d'investissement initial, de sorte que la constitution du portefeuille du fonds devrait s'écarter de celle de l'Indice de référence en ce qui concerne le niveau de détention de toute composante.
Le fonds peut investir jusqu'à 10 % dans des parts/actions d'Organismes de placement collectif éligibles, y compris des fonds du marché monétaire. Le fonds peut investir jusqu'à 10 % dans des instruments du marché monétaire.
Le Gestionnaire financier vise à surperformer sur le long terme la performance financière nette des frais de gestion de l'Indice de référence et à présenter un niveau absolu d'émissions de carbone inférieur ou égal à celui de l'Indice de référence en achetant et en vendant systématiquement des investissements pour le fonds via l'application d'une approche en deux étapes : 1/ définition de l'univers éligible après application d'un premier filtre d'exclusion, tel que décrit dans les Politiques d'exclusion sectorielle et de normes ESG d'AXA IM et l'exclusion des émetteurs qui ne sont pas engagés dans une trajectoire de décarbonation et de transition afin de s'aligner progressivement sur les objectifs de l'Accord de Paris, et en appliquant les exclusions relatives aux Indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (PAB) telles que définies dans le Règlement délégué (CDR (UE) 2020/1818), comme décrit plus en détail dans le supplément et l'Annexe 2 du SFDR/ définition des stratégies sectorielles et de titres du fonds. Le Gestionnaire financier a recours à une analyse top-down et bottom-up pour déterminer les pondérations sectorielles du portefeuille. Les secteurs sont évalués sur la base d'une analyse macro-et micro-économique détaillée du marché. La stratégie en matière de titres consiste à réaliser une analyse bottom-up en s'appuyant sur l'analyse de facteurs fondamentaux, notamment les perspectives de bénéfices, les flux de trésorerie anticipés, la couverture des intérêts ou des dividendes et l'historique des paiements, la couverture des actifs, les échéances de la dette et les besoins d'emprunt. Le Gestionnaire financier surveille les émissions de carbone du fonds et de l'Indice de référence pré- et post-transaction à l'aide des données absolues moyennes pondérées des émissions de carbone des scopes 1, 2 et 3 selon sa méthodologie interne combinant des données internes et externes.
L'analyse ESG au niveau du portefeuille couvre au minimum 90 % de l'actif net, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités et des actifs solidaires.
Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG qui s'appuient en partie sur des données de tiers et, dans certains cas, sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent changer dans le temps. Du fait de l'absence de définition harmonisée de l'investissement durable malgré plusieurs initiatives dans ce sens, il se peut que les indicateurs ESG appliqués et les notes ESG attribuées à une même entreprise par différents fournisseurs de données varient considérablement. Ainsi, il pourrait être difficile de comparer la stratégie d'investissement à d'autres stratégies d'investissement qui utilisent également des critères ESG et un reporting ESG. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles qui incluent des critères de développement durable peuvent employer des données ESG qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées, car leur méthode de calcul est susceptible d'être différente. Les méthodologies ESG du Gestionnaire financier décrites dans le présent document peuvent évoluer au fil du temps pour tenir compte, entre autres, de toute amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, ou de toute évolution de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes.
À des fins d'investissement, le fonds pourra réaliser des transactions sur le marché des dérivés de crédit en concluant des swaps de défaut de crédit (CDS) single name afin d'acquérir une exposition spécifique. Le niveau maximal d'exposition inhérente aux CDS ne dépassera pas 20 %. Le fonds peut également utiliser les instruments financiers dérivés suivants : futures sur taux d'intérêt, futures sur obligations, contrats de change à terme, swaps et opérations de change au comptant à des fins de gestion efficace du portefeuille, d'investissement ou de couverture.
Le fonds ne conclura pas de swaps de rendement total ou d'instruments dotés de caractéristiques similaires.
Le fonds n'effectuera pas de prêts/emprunts de titres ni d'accords de prise/mise en pension.
Le fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier.

Revenu
Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Acc), le dividende est réinvesti.

Horizon d'investissement
Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de conserver ce produit pendant au moins 5 ans.

Traitement des demandes de souscription et de rachat
Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des actions du fonds quotidiennement, comme décrit plus en détail dans le prospectus. Seuls les Participants autorisés peuvent effectuer des transactions directement auprès du fonds.

Investisseurs particuliers visés :

Le fonds s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont ni l'expertise financière ni les connaissances spécifiques requises pour comprendre le fonds, mais qui acceptent le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital et intégrer la dimension ESG. L'horizon d'investissement recommandé est de 5 ans minimum.

Informations pratiques

- Dépositaire : STATE STREET CUSTODIAL SERVICES (IRELAND) LIMITED
- Autres informations pratiques : Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.
Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 2 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base d'observations passées. Elle n'est pas garantie et peut évoluer à l'avenir.
Attention au risque de change. Vous recevrez des paiements dans une autre monnaie, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux monnaies concernées. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
D'autres risques non inclus dans l'indicateur de risque synthétique peuvent être significatifs, tels que le risque de concentration en raison de la stratégie de décarbonation et de transition. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend de la performance future du marché.L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, modérés et favorables présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit et de l'indice de référence adapté sur les 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer de manière sensiblement différente à l'avenir.
Le scénario de stress montre ce que vous pourriez récupérer dans des circonstances de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Stress	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 120.00 EUR	7 840.00 EUR
	Rendement moyen chaque année	-18,80%	-4,75%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 410.00 EUR	8 880.00 EUR
	Rendement moyen chaque année	-15,90%	-2,35%
Modéré	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 210.00 EUR	9 790.00 EUR
	Rendement moyen chaque année	2,10%	-0,42%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 980.00 EUR	11 360.00 EUR
	Rendement moyen chaque année	9,80%	2,58%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.
Le scénario modéré s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2024.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.
Un indice de référence approprié du Produit a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM. En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUELS SONT LES COÛTS ?

La personne qui vous conseille ou vous vend ce produit peut vous facturer d'autres frais. Le cas échéant, cette personne vous fournira des informations sur ces frais et leur incidence sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- la première année, vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit se comporte comme indiqué dans le scénario modéré.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Total des coûts	36.00 EUR	179.00 EUR
Impact annuel des coûts(*)	0,36%	0,36 % chaque année

(*) Cela illustre la manière dont les coûts réduisent votre rendement chaque année durant la période de détention. Par exemple, il est précisé qu'en cas de sortie de votre part à la période de détention recommandée, votre rendement annuel moyen devrait être -0,06% avant déduction des coûts et -0,42% après déduction des coûts.
Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous en communiquera le montant.

Composition des coûts

Frais ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an	
Frais d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée sur le marché secondaire.*	0,00 EUR
Frais de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie sur le marché secondaire.*	0,00 EUR
Frais récurrents prélevés annuellement		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	20,00 EUR
Frais de transaction	0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel varie en fonction du volume que nous achetons et vendons.	16,00 EUR
Frais accessoires prélevés dans des conditions particulières		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0,00 EUR

*Marché secondaire : Aucun frais d'entrée ne s'applique aux investisseurs qui achètent/vendent des actions du fonds en bourse. Ces investisseurs paieront/recevront le prix de marché, de sorte qu'ils peuvent payer plus que la valeur liquidative du fonds au moment de leur achat ou recevoir moins que la valeur liquidative du fonds au moment de leur vente. Ils peuvent être soumis à des frais de courtage, de négociation et/ou d'autres frais facturés par leur intermédiaire (par exemple, le courtier) et non facturés par le fonds ou sa société de gestion.
Marché primaire : Les participants autorisés traitant directement avec le fonds paient les frais de transaction associés et des frais de souscription/rachat peuvent être appliqués à hauteur de 3 %.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER LE PRODUIT ET PUIS-JE RETIRER MON ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Ce produit n'a pas de période de détention minimale requise. Les 5 ans ont été calculés pour être en phase avec le délai dont le produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.
Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des frais de rachat (gates) et/ou de rachat, dont les modalités sont précisées dans le prospectus et l'acte constitutif.

La section « Quels sont les coûts ? » fournit des informations sur l'impact des coûts au fil du temps.
Veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit » pour connaître la procédure de rachat.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, veuillez contacter le service client à tout moment par e-mail en précisant l'objet du message : client@axa-im.com
Par courrier à l'adresse suivante : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS (Service client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris - La Défense cedex - France.
Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 65
Si vous avez souscrit à l'un de nos fonds sur les conseils d'un intermédiaire n'appartenant pas au groupe BNP Paribas S.A., nous vous recommandons d'introduire votre réclamation directement auprès de cet établissement.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : STATE STREET FUND SERVICES (IRELAND) LIMITED et depuis le site Internet https://funds.axa-im.com/. Ces documents sont disponibles gratuitement.
- Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs des scénarios de performance précédents, veuillez consulter le site : https://funds.axa-im.com/.
- Lorsque ce produit est utilisé dans le cadre d'un contrat en unités de compte, ou d'un contrat similaire, les informations complémentaires, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas inclus dans le présent document, ainsi que le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de faillite de la compagnie d'assurance, doivent être fournies dans le document d'informations clés du contrat émis par votre assureur, courtier ou autre intermédiaire d'assurance conformément à leur obligation légale.